

Etude des appels concernant les intoxications au CRRA du Tarn et Garonne en 2007 et 2008.

J. C. Gallart^{1,2}; S. Clerc¹, N. Amouroux², A. Pierantoni¹, A. Hamdaoui², D. Arcuset¹,
P. Mardegan¹, C. Cabot²

¹ Pôle Urgences et Réanimation – CH Montauban, France

² Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Midi-Pyrénées, CHU Purpan, Toulouse, France

Introduction : La gestion informatisée des appels d'urgence arrivant dans un CRRA (Centre de Réception et de Régulation des Appels) permet depuis quelques années de faire des études statistiques sur la typologie des dossiers médicaux gérés. Notre étude consiste en une évaluation descriptive de l'évolution de ces appels, dans un département et dans le domaine spécifique de la toxicologie clinique.

Matériel et Méthode : Il s'agit d'une étude rétrospective, sur 2007 et 2008 effectuée sur l'ensemble des appels arrivés au CRRA du Tarn et Garonne et saisis sur le logiciel de régulation AppliSAMU de la Société Appligos. Nous nous sommes intéressés aux intoxications suivantes:

- les intoxications par les feux, les fumées, les gaz,
- les intoxications par le monoxyde de carbone,
- les intoxications autres,
- les intoxications éthyliques aiguës,
- les intoxications médicamenteuses.

Résultats : La population du Tarn et Garonne est, au 1^{er} janvier 2009, de 233 360 habitants. Le nombre total de dossiers médicaux générés par les appels d'urgence au CRRA du Tarn et Garonne en 2007 étaient de 29831. En, 2008, ils sont passés à 32885, ce qui représente une augmentation de 10,24%. Parmi ces dossiers, on retrouve 1215 dossiers en relation avec des intoxications, en 2007, et 1414 dossiers, en 2008, ce qui représente une augmentation de 16,37%. Par ailleurs, la proportion de ces dossiers d'intoxication par rapport au nombre total de dossiers est de 4,07%, en 2007, et 4,30%, en 2008. Au cours de ces deux années, la répartition des intoxications fait apparaître que les intoxications éthyliques aiguës et les intoxications médicamenteuses sont prépondérantes et que leurs proportions restent stables, (autour de 86%). Les autres intoxications restent stables entre les deux années. L'étude de la répartition des intoxications au cours de l'année ne fait apparaître aucun rythme saisonnier sauf pour les intoxications aux feux, aux fumées, aux gaz et au monoxyde de carbone. Elles se produisent principalement en hiver et au début du printemps. La répartition nyctémérale des dossiers d'intoxication retrouve des pics nocturnes pour les intoxications éthyliques aiguës et les intoxications médicamenteuses. Les autres intoxications n'ont pas de rythme particulier. La régulation médicale des intoxications conduit très souvent à une consultation dans un service d'urgences. Ainsi, les admissions dans ces services, représentent 1071 cas en 2007, soit 88,14% des dossiers d'intoxication et 3,59% des dossiers totaux, et 1264 cas en 2008, soit 89,39% des dossiers d'intoxication et 3,84% des dossiers totaux. Les consultations dans un service d'urgence pour intoxication faisant suite à un appel au CRRA 82 ont donc augmenté de 18,02% entre 2007 et 2008.

Conclusion Parmi les appels d'urgence au CRRA du Tarn et Garonne, les dossiers d'intoxication représentent 4,30% pour 2008. Le nombre de ces dossiers augmente annuellement (+16,37% entre 2007 et 2008) conduisant alors à une augmentation du nombre de consultations dans un service d'urgences (+18,02% entre 2007 et 2008). Dans le même temps, le nombre de dossiers médicaux n'a augmenté « que » de 10,24%. La régulation de ces appels occupe donc une vraie place dans l'activité quotidienne du médecin régulateur et tend à augmenter de façon significative. Pour ces raisons, il est légitime d'envisager l'avenir, soit en terme de formations complémentaires des médecins régulateurs en poste dans les CRRA, soit par le transfert automatique de ces appels vers les médecins spécialisés des Centres Antipoison (Réponse Téléphonique d'Urgence).